



ARRETE DU MAIRE
N°041-2023

**Portant réglementation temporaire de stationnement
et autorisation d'occupation du domaine public
Place de la Flette, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 02 mars 2023 de Monsieur Gérald GARIN, représentant l'entreprise BFLOC domiciliée 699 chemin des Pierres Blanches – 69530 ORLIENAS, pour l'égagement des Platanes de la Place de la Flette à l'aide d'une nacelle,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer le stationnement de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise BFLOC est autorisée à installer une nacelle sur la partie en herbe de la Place de la Flette, et sur les places de stationnement autour de la place, afin de procéder aux travaux d'égagement des Platanes.

ARTICLE 2 : Le stationnement des véhicules sera interdit sur les emplacements bleus de la Place le mardi 07 mars 2023 de 13h30 à 17h, après le marché.

ARTICLE 3 : L'autorisation est valable à partir du 07 mars 2023 jusqu'à la fin des travaux.
Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise BFLOC est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

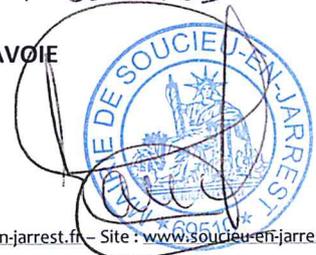
ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur Gérald GARIN, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- au service voirie sud du département du Rhône
- au SITOM Sud Rhône (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères),
- à Monsieur Gérald GARIN

Fait à Soucieu en Jarrest, le 03/03/23.

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Publié le : 03/03/23